

# **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2020 à 20h30**

**Présents :**

C.BUHOT – B.BONNAIN – P.EGEE – C.LANTOINE – E.LE LANDAIS – A.GUILLOUX – T.MARNET – C.LEPRETRE – J-P.FONCEL – S.ROUET – G.ROUBION – E.MARTIN – D.BURNEL – C.SARNIGUET – J.BRAULT – C.CLEMENT COURDIER – E.LANDA – D.LATEUR – T.LHUILLIER – M-D.DELODDERE – L.CUIR – C.CHAUVIERRE – V.DEZ – H.MENDES MARQUES – H.BATT-FRAYSSE – J-M.BRUISSON

**Représentées :**

C.SAVOY par C.LEPRETRE – S.LEGRAND par V.DEZ

**En visioconférence :**

T.LEPOULTIER

En liminaire, Monsieur le Maire indique que des membres du conseil municipal seront en visioconférence en raison des circonstances exceptionnelles que nous connaissons.

Des mesures exceptionnelles ont donc été prises pour qu'également une retransmission des débats puisse être effective pour le public dans une salle annexe à celle du conseil.

Le but est bien évidemment d'éviter toute transmission du virus avec des parois transparentes, de la distanciation et une gourde fournie à chaque conseiller municipal pour le prochain conseil. Tout ce dispositif nous permet de tenir la réunion dans cette salle et évite ainsi de monopoliser d'autres structures de la commune notamment sportives déjà bien occupées.

Monsieur le Maire tient également à préciser que ce conseil sera enregistré et donne lecture des dispositions dérogatoires actives jusqu'au 30 octobre 2020 à savoir :

- Possibilité de réunion par téléconférence/visioconférence des organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements, des commissions permanentes pour les collectivités en disposant.

Dans ce cas, seul le vote au scrutin public est alors possible et le quorum est calculé en fonction des membres présents, de ceux présents à distance et des membres représentés, à savoir en intégrant les procurations.

- Information du public que la retransmission vidéo sera faite.

- Possibilité de réunir les organes délibérants à huis clos conformément à l'article L. 2121-18 du CGCT.

- Possibilité de changer de salle, dans un lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité.

- Possibilité de limiter le nombre de personnes présentes dans la salle pour respecter les mesures nécessaires à l'application des gestes barrière.

Le huis clos n'est pas proposé aujourd'hui compte tenu du système vidéo adapté mis en place. Enfin il a pu être mis en place 19 chaises pour le public, sachant que dans le futur, il pourrait y avoir plus de salles équipées en vidéo transmission.

Il remercie M. MARNET et l'ensemble des agents municipaux qui ont participé à la mise en place, relativement lourde, de tout ce dispositif ainsi qu'à l'ensemble des conseillers municipaux et agents pour le déroulement du forum des associations.

M. LEPOULTIER et Mme LEGRAND assisteront à la séance en visioconférence.

Mme LEGRAND indique néanmoins avoir donné pouvoir à Mme DEZ et souhaite que cette dernière vote pour elle.

## **I - Désignation d'un secrétaire de séance**

Rapporteur C. BUHOT

M. Gilles ROUBION est nommé Secrétaire de séance

## **II - Approbation du procès-verbal précédent**

Rapporteur C. BUHOT

Le Procès-verbal est adopté à la **majorité. CONTRE : 6 (C.CHAUVIERRE - V.DEZ - H.MENDES MARQUES – H.BATT-FRAYSSE – J-M.BRUISSON – S.LEGRAND)**

*Suspension de séance de 20h46 à 20h50 pour signature du registre.*

## **III – Compte-rendu de décisions**

Rapporteur C. BUHOT

**2020/33** – Contrat de mission de contrôle technique et missions connexes pour l'aménagement de la Maison Médicale avec la société SOCOTEC, pour un montant de 3 240, 00 € TTC.

**2020/34** – Contrat de mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé pour l'aménagement de la Maison Médicale, avec la société SOCOTEC, pour un montant de 1 980,00 € TTC.

**2020/35** – Contrat de maintenance systèmes de détection incendie et systèmes de désenfumage naturel des bâtiments communaux, avec la société AVISS pour un montant de 5 340,00 € TTC pour une durée de 12 mois.

**2020/36** – Avenant n°1 au Marché à Procédure Adaptée 11/2019 – Marché de travaux réhabilitation et extension d'un bâtiment en vue de la création d'un RAM LAEP et aménagement des abords, Lot n°1 Gestion de chantier, gros œuvre, faïence, ravalement avec la société MBM. Suite à la démolition des enduits existants le Bureau de Contrôle a demandé le remplacement des linteaux bois par des linteaux métalliques et la mise en place de tirants métalliques. Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 10 111,92 € TTC.

**2020/37** – Recours à la centrale d'achat public UGAP (Union Groupement d'Achat Public) pour les besoins de la collectivité en gaz.

**2020/38** – Convention de mise à disposition de la salle du Club des amis retraités, avec l'association Chœur du Mesnil.

**2020/39** – Convention de mise à disposition de la salle du Colombier-Communs du Château avec l'association Libr'Accords.

**2020/40** – Signature d'une convention avec l'AIDIL pour organiser une formation en intra sur 3 jours à destination des nouveaux élus pour un montant de 3 981,00 €.

## **IV – Adoption du budget supplémentaire 2020**

Rapporteur B. BONNAIN

Mme BONNAIN précise que le document de synthèse et le document de présentation qui ont été fournis ont servi lors de la commission contrôle budgétaire et suivi de projets.

L'élaboration d'un budget supplémentaire n'est pas usuel puisque le dernier date d'il y a près de 10 ans, mais il est aujourd'hui nécessaire pour permettre le report des résultats 2019.

Il permet également d'effectuer des ajustements à la marge en fonctionnement et en investissement.

Mme BONNAIN présente les dépenses supplémentaires en fonctionnement dont celles, incontournables, liées à la pandémie.

Il est à noter que n'étaient pas budgétés les travaux de la Maison de la petite enfance. Des subventions CAF ont été touchées. Il faudra les déduire du montant de ces travaux.

Concernant l'audit financier, non prévu, il nous semble nécessaire, non pas tant pour faire l'état des lieux des finances de la commune puisque l'on sait que dans le dernier mandat, les investissements ont été sages, voire très très limités, mais plutôt dans la prospective budgétaire vus les projets lancés en fin de mandature. Nous allons poursuivre ces projets mais la question va se poser à partir de 2022 sur l'organisation des investissements notamment vis à vis de la vétusté des réseaux.

Mme BONNAIN indique que l'option de la prise en charge des « ONZ'-17 » par Charlotte 3C a été levée.

Concernant les recettes, elles sont par prudence minorées.

Pour ce qui est des dépenses en investissement, il y a une régularisation des projets non crédités dont la fibre qui vient d'être installée à la Mairie.

Il faut également financer les « grands projets » engagés mais non-inscrits au budget primitif que sont la construction du RAM/LAEP et l'aménagement paysager. Sur le RAM/LAEP, les éléments prévisionnels faisaient état d'un montant de 563 K€ et 117 K€ pour l'aménagement paysager donc un total en 2019 de 680 K€. On se rend compte qu'au Rapport d'Orientation Budgétaire, ce programme a été voté à hauteur de 882 K€. Aujourd'hui, en additionnant les factures payées et attendues, on est proche des 1 200 K€. On est donc à une augmentation subie de 31% à ce jour sans préjuger du futur qui pourrait nous amener à +40% par rapport au prévisionnel.

Une augmentation de 10 à 15% peut se comprendre, mais si tous les projets lancés par la précédente mandature sont avec une telle augmentation, entre 30 et 40%, cela va énormément peser sur les budgets futurs.

**Adopté à la majorité : POUR : 23 - CONTRE : 6 (C.CHAUVIERRE - V.DEZ - H.MENDES MARQUES – H.BATT-FRAYSSE – J-M.BRUISSON – S.LEGRAND).**

*Suspension de séance de 21h40 à 21h46 pour signature du document budgétaire.*

## **V – Annulation des titres de recettes ICADE et Recyclerie (Mme COSTANTINI)**

Rapporteur A. GUILLOUX

Mme GUILLOUX explique que le promoteur ICADE et la recyclerie COSTANTINI louaient à la Commune pour leurs activités des locaux pour une redevance de 1000 € (ICADE) et 800 € (Recyclerie).

Du fait du confinement lié à la crise sanitaire du COVID 19, il a été décidé pour ICADE d'annuler deux titres émis sachant que 3 titres et 3 titres annulatifs sont en attente d'émission, cette société ayant donné son congé le 31 juillet 2020.

Pour la convention de la Recyclerie, un titre annulatif partiel a été émis pour un montant de 412,90 € (à compter du 16 mars), et 5 titres et 5 titres annulatifs sont en attente d'émission, d'avril à août 2020. L'émission de nouveaux titres à partir de septembre sont en attente d'une nouvelle convention suite au changement de statut et de loyer.

Il est proposé au conseil municipal de prendre une délibération pour permettre l'annulation de ces titres de recettes.

**Adopté à l'unanimité.**

## **VI – Participation financière versée à SEQENS sur le programme de logements sociaux du secteur Breteuil**

Rapporteur C. BUHOT

Proposition, comme pour chaque programme de logements sociaux, de verser une participation financière sur l'opération d'aménagement du secteur Breteuil au bailleur social SEQENS (DOMAXIS) en contrepartie de droit à logement supplémentaire.

Pour ce programme, elle s'élève à 60 000 € et permet d'obtenir la maîtrise de l'attribution de 2 logements supplémentaires. Cette participation financière vient en déduction des pénalités payées par la commune dans le cadre de la Loi SRU la deuxième année qui suit son versement.

**Adopté à l'unanimité.**

## **VII – Etat du foncier détenu par l'EPFIF pour le compte de la Commune**

Rapporteur B. BONNAIN

Mme BONNAIN indique que c'est une prise d'acte de convention pour le portage foncier par l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) à la place de la commune. C'est un peu tardif compte tenu de la pandémie mais l'état foncier est inchangé depuis 2019. Il n'y a pas de flux financier sauf un coût de portage de 1 079 € correspondant essentiellement à la taxe foncière due au titre de la maison Madeline.

**Dont acte.**

## **VIII – Adoption du règlement intérieur du conseil municipal**

Rapporteur JP. FONCEL

Après avoir souligné que ce règlement intérieur répond à une obligation légale, sans pour autant être un carcan, M. FONCEL présente les grandes lignes du toilettage et de l'actualisation du règlement intérieur de la précédente mandature :

- Objectif de dématérialisation (envoi convocation),
- Utilisation des moyens de communication audiovisuels (pour l'accueil du public aux séances du Conseil),
- Enregistrement des débats pour faciliter la rédaction des procès-verbaux,
- Clarification des règles d'approbation des procès-verbaux,
- Organisation politique du Conseil articulée autour des deux groupes pour que chacun puisse s'exprimer notamment dans le bulletin municipal de manière équitable.

Le règlement intérieur du conseil municipal est **adopté à l'unanimité**.

## **IX – Renouvellement des Conseils de Quartier**

Rapporteur JP. FONCEL

M. FONCEL rappelle, que conformément à l'engagement de la majorité pendant la campagne électorale, les conseils de quartier vont constituer la base du développement de la démocratie participative et seront totalement impliqués dans la réflexion prospective (LE MESNIL 2040).

Il présente les modifications principales apportées à la précédente charte de 2017

- 12 conseillers maximum (au lieu de 9) par conseil,
- Mise en place de suppléants afin d'éviter l'élimination des Mesnilois souhaitant s'investir dans la vie communale,
- Validation des candidats par le Conseil municipal (séance du 17 décembre 2020),
- Présidence assurée par un élu désigné sur délibération du Conseil municipal (séance du 17 décembre 2020),

- Désignation d'un vice-président au sein du conseil de quartier.

Il informe que 85 candidatures ont été enregistrées et que courant novembre sera organisée la séance d'installation de chaque conseil de quartier.

**Adopté à la majorité : POUR : 23 - ABSTENTION : 6 (C.CHAUVIERRE – V.DEZ – H.MENDES MARQUES – H.BATT-FRAYSSE – J-M.BRUISSON – S.LEGRAND)**

*Suite à une rupture de faisceau, la transmission avec le public est interrompue à 22h27  
Monsieur le Maire demande une suspension de séance à 22h30 pour essayer de rétablir le réseau.*

*Réseau rétabli à 22h39, la séance reprend.*

## **X – Désignation des délégués de la commune au sein des commissions de la C.C.H.V.C**

Rapporteur P. EGEE

M. EGEE rappelle que les commissions de la C.C.H.V.C sont au nombre de 8 et sont les suivantes :

- Mutualisation des prestations, services, moyens humains et matériels, animées par M. Jean-Luc JANIN et Mme Valérie PALMER
- Environnement animée par M. Olivier BEDOUELLE
- Transports et mobilité animée par M. Olivier BEDOUELLE
- Liaisons douces et mobilités actives animée par M. Alain SEIGNEUR
- Développement économique et innovation - Tourisme, animée par M. Christophe BUHOT
- Vidéoprotection - sécurité - numérique animée par M. Pascal HAMON
- Très haut débit et téléphonie, animée par M. Claude BENMUSSA
- Sport, culture et communication animée par M. Cédric CHAUVIERRE

La désignation des délégués de la commune au sein des commissions de C.C.H.V.C est  **votée à l'unanimité.**

## **XI – Autorisation donnée au Maire d'engager toutes les démarches et de négocier un projet de vente avec la Région Ile de France concernant la Ferme de Beaurain afin d'y installer le PNRHVC**

Rapporteur P. EGEE

Le dossier ne progresse pas très rapidement mais le notaire nous a dit qu'avec les délais administratifs, le projet va s'étaler sur une bonne dizaine de mois. On va donc y aller par étape.

L'étape proposée aujourd'hui est d'engager une négociation et seulement une négociation. La prochaine étape sera une autorisation de signer les actes notariaux.

Tout cela a été débattu en commission sachant que l'ensemble des éléments a été confirmé par le notaire le 22 septembre dernier et que l'on attend une proposition de texte pour négocier avec la Région.

**Adopté à l'unanimité.**

## **XII – Avis relatif au transfert de la compétence en matière de Plan local d'Urbanisme à la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse**

Rapporteur C. BUHOT

M. BUHOT rappelle que par application de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, la compétence pour élaborer un plan local d'urbanisme est transférée aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération (L.5214-16 du CGCT) depuis le 27 mars 2017.

Les communes avaient toutefois la possibilité de s'opposer à ce transfert par avis défavorable d'au moins un quart des communes membres de l'EPCI représentant au moins 20% de la population, exprimée par délibération prise entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

Par délibération en date du 2 février 2017, la commune s'est opposée à ce transfert de compétence sur lequel il y a lieu de délibérer de nouveau compte tenu du renouvellement du conseil municipal.

Proposition de s'opposer au transfert de cette compétence afin de déterminer librement l'organisation de son cadre de vie au sein de son PLU.

**Adopté à l'unanimité - POUR : 28 (Mme BONNAIN ne prenant pas part au vote au regard de son activité professionnelle).**

## **XIII – Point d'information**

Rapporteur C. BUHOT

M. BUHOT : Le point suivant n'appelle pas de commentaire. Il sera mis fin aux fonctions de Mme Evelyne PRESLES en qualité de Directrice Générale des Services à compter du 3 janvier 2021 et nous remercions Mme PRESLES pour le travail qu'elle a accompli et l'aide apportée depuis le changement de mandature. Il est proposé à l'assemblée de se lever pour l'applaudir.

M. BUHOT : Je rappelle l'invitation du Conseil Municipal aux cérémonies du 11 novembre sous contraintes sanitaires et je compte sur votre présence.

Fin de séance à 23h35